



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement
Secrétariat Général au Plan
DIRECTION DE POPULATION ET DES RESSOURCES HUMAINES (DPRH)
Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons de la LOI2
PAAJ

**Rapport de la première réunion du Comité de Pilotage du Comité National de
Population**

Kinshasa, octobre 2025



1. Introduction

Lors des Conférences mondiales sur la population et le développement, notamment celles tenues à Bucarest en 1974 et à Mexico en 1984, les pays du monde, en particulier ceux d'Afrique, ont unanimement affirmé que « *pour être réalistes, les politiques, plans et programmes de développement doivent tenir compte des liens inextricables qui unissent la population, les ressources, l'environnement et le développement* ».

À l'issue de ces conférences, il a été recommandé aux États membres de mettre en place un organe chargé d'intégrer la dimension population dans le processus de planification de développement, ainsi que de définir une Politique Nationale de Population.

Fort de cette recommandation, la RD Congo a institué, par l'Ordonnance n°86-219 du 25 juillet 1986, un cadre institutionnel dédié à la gestion des questions de population, dénommé « **Comité National de Population** », CONAPO en sigle.

Placée sous la présidence du Ministère du Plan, ce comité a pour mission principale l'élaboration d'une Politique Nationale de Population adaptée aux réalités socio-économiques et culturelles du pays.

Depuis sa création, ce Comité a fonctionné durant une période relativement courte, et est rapidement tombé dans la léthargie durant plusieurs décennies, suite notamment au manque des moyens et à la rupture de la coopération.

C'est ainsi qu'en 2021, dans l'optique de permettre au CONAPO de remplir sa mission, Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, lors de la Conférence des Parties (CoP21) tenue en Ecosse, à la signature de la deuxième Lettre d'Intention CAFI-RDC, avait pris une série d'engagements, notamment celui relatif à la redynamisation dudit Comité et ses organes.

Dans cette logique, l'Arrêté Ministériel N°0206/CAB/MINETAT/MIN/PLAN/CMNK/2022 portant mesures d'application de l'Ordonnance susmentionnée a été signé en novembre 2022, afin de renforcer l'arsenal juridique du CONAPO.

Cet Arrêté a permis d'une part de définir les organes constitutifs de ce Comité, leur fonctionnement et leur composition et d'autre part, de contribuer à la redynamisation de ceux-ci, dont le Comité de Pilotage.

C'est dans ce cadre qu'en date du lundi 20 octobre 2025, il a été convoqué la première réunion du Comité de Pilotage, dans la salle MULUMBA LUKOJI du Ministère du Plan à Kinshasa/Gombe, sous la présidence de Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement.



2. Objectifs et résultats attendus

➤ Objectifs

Les objectifs poursuivis par cette réunion sont :

- Sensibiliser les membres du Comité sur l'existence et l'importance du cadre institutionnel de gestion des questions de population ;
- Recueillir les orientations claires sur la redynamisation du CONAPO et ses organes aux niveaux central et provincial ;
- S'assurer de l'accompagnement durant le processus d'élaboration de la Politique Nationale de Population.

➤ Résultats attendus

À l'issue de la réunion, les résultats suivants sont attendus :

- Les membres du Comité sont sensibilisés sur l'existence et l'importance du cadre institutionnel de gestion des questions de population ;
- Les orientations claires sur la redynamisation du CONAPO et ses organes aux niveaux central et provincial sont recueillies ;
- L'accompagnement durant le processus d'élaboration de la Politique Nationale de la Population est assuré.

3. Déroulement

La réunion s'est déroulée sous la présidence de Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, Président du Comité de Pilotage du Comité National de Population.

Elle a connu la participation des parties prenantes concernées par la question, conformément à la composition du Comité de Pilotage telle que libellée dans l'Arrêté sus évoqué le mettant en place.

Par ailleurs, elle a connu quatre moments forts à savoir :

- Le mot de bienvenue de Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, Président ;
- La présentation du cadre juridique du Comité National de Population ainsi que de la feuille de route de la mise en œuvre du 2eme partenariat RDC-CAFI pour le pilier Démographie, par le Directeur de la Population et des Ressources Humaines/Secrétaire Permanent ;
- Les échanges et débats ;
- Le mot de la fin de Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, Président, suivi de quelques recommandations ;



❖ **Le mot de bienvenue de Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, Président**

Le Président a introduit la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants, tout en les remerciant d'avoir répondu présent à l'invitation.

Il a ensuite présenté le contexte de la rencontre, tout en soulignant la nécessité de prendre en compte les questions de population dans la planification du développement socio-économique du pays.

Enfin, avant de passer la parole au Secrétaire Permanent pour sa présentation, il a fait la lecture de l'ordre du jour à l'attention de l'assistance, celui-ci a été adopté.

❖ **La présentation du cadre juridique du Comité National de Population ainsi que de la feuille de route**

Le Secrétaire Permanent du CONAPO, Monsieur le Directeur de Population et des Ressources Humaines, a procédé à la présentation du cadre juridique dudit Comité qui est composé de l'Ordonnance créant le CONAPO et de l'Arrêté Ministériel portant mesures d'application de ladite Ordonnance.

Ces présentations faites à l'attention des participants ont passé en revue, pour chacun de ces deux documents, les éléments suivants :

- La mission ;
- La composition ;
- L'organisation et le fonctionnement,
- La dotation financière et
- Les dispositions finales.

Concernant la feuille de route, le Secrétaire Permanent a décrit les activités principales du projet, assorties de leurs tâches et de délais respectifs, ainsi que l'état d'avancement pour chacune de ces activités.

En effet, les réalisations ci-après, relatives aux activités du projet, ont été passées en revue :

a. Redynamisation du CONAPO

- Appui au Comité de Pilotage : tenue de la réunion du jour ;
- Appui au Comité Technique Interministériel de Population : Deux réunions déjà tenues (le jeudi 28 août et le 18 septembre 2025) ;
- Appui au Secrétariat Permanent du CONAPO : L'acquisition des fournitures de bureau ;
- Appui du CONAPO au niveau provincial (CPPO) : Un projet d'Arrêté d'installation des CPPO en cours d'élaboration et les Travaux préparatoires pour l'installation des 3 Comités provinciaux de Population au mois de Novembre 2025 sont en cours.



b. Elaboration de la Politique Nationale de Population

- Le consultant est recruté et
- L'atelier de validation de note de cadrage tenu.

Pour ce qui concerne les prochaines étapes, le Secrétaire Permanent a renseigné ce qui suit :

- L'atelier de lancement officiel des travaux d'élaboration de la PNP est à organiser et
- Le chronogramme des activités d'élaboration de la PNP est en cours d'élaboration par le Consultant.

c. Plan de plaidoyer auprès du Gouvernement pour allouer une ligne de crédit consistant au CONAPO

- Un Plan de plaidoyer est en cours de finalisation.

d. Appui à la DANTIC du Ministère du Plan

- La restructuration de la page d'accueil et la mise à jour du site web du Ministère du Plan ont été effectuées.

Le Secrétaire Permanent a ensuite signalé à l'assistance que la rédaction du premier draft du document de PNP est sensée intervenir d'ici la fin de cette année, et que ce document devra ensuite être soumis aux consultations en début de l'année prochaine afin de garantir l'inclusivité et une large participation au processus.

Il a aussi informé à l'assistance que la ligne du CONAPO a été supprimée dans la loi des Finances, depuis l'exercice budgétaire de l'année passée.

Enfin, le Secrétaire Permanent a exhorté l'assistance sur : (i) la nécessité d'amorcer le plaidoyer pour augmenter la ligne de crédit réservée au CONAPO afin d'accélérer le rythme du travail et (ii) la nécessité pour le Comité de Pilotage de s'impliquer dans le processus d'installation des CPPO.

❖ Les échanges et débats

A l'issue de la présentation du cadre juridique du Comité National de Population et de la feuille de route, Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, Président, a ouvert la séance des échanges et débats afin de permettre aux participants de réagir.

Les discussions ont tourné autour des préoccupations et suggestions suivantes :

- La vétusté des textes constituant le cadre juridique, plus particulièrement l'Ordonnance créant le CONAPO ;



- L'absence de clarté dans l'article 5 de l'Arrêté Ministériel portant mesures d'application de ladite Ordonnance, sur l'attribution de titre de président du COPIL au Ministre ayant en charge le Plan ;
- La nécessité de créer une brèche pour le Recensement Général de Population et de l'Habitat dans le processus d'élaboration de la Politique Nationale de Population ;
- L'absence du Règlement d'Ordre Intérieur du COPIL ;
- La nécessité d'exploiter le travail du Consultant afin de ressortir éventuellement les vulnérabilités de la population face au changement climatique, à présenter lors de la COP à venir.

Reprenant la parole à tour de rôle, Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, Président, et le Secrétaire Permanent ont apporté des éclaircissements nécessaires aux différentes préoccupations et observations soulevées par l'assistance.

❖ Le mot de la fin de Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, Président

En guise de conclusion, Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, Président, a adressé ses remerciements aux participants pour leur contribution active dans les échanges.

Il a ensuite demandé au Secrétariat Permanent de veiller à ce que la feuille de route soit réaliste, avant de souligner qu'il était temps pour le Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement de reprendre en mains son rôle de coordination.

QUELQUES RECOMMANDATIONS

A l'issue des discussions, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Réviser les textes constituant le cadre juridique du CONAPO ;
- Rédiger et adopter le Règlement d'Ordre Intérieur du COPIL ;
- S'assurer de la réintégration de la ligne du CONAPO dans la loi des finances au niveau du Parlement éventuellement, pour l'exercice budgétaire de l'année prochaine ;
- Rendre disponible la feuille de route aux membres pour les apports éventuels.

Fait à Kinshasa, le 24 octobre 2025

Le Secrétaire Permanent/Rapporteur

KASONGO LUKAUSHA Jean

Directeur-Chef de Service DPRH/PLAN